

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

N°9/2015

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à vingt trente, le conseil municipal de la commune de Lauzerville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bruno MOGICATO, maire.**

Date de convocation : 19 novembre 2015

Présents : **B MOGICATO – N DURIN – C GOUPIL – C GARCIA – S ESTOURNEL – I NOSAVN – E BOURGAILH – D CLARET – B PETIT – D LONIGRO – J VISENTIN – E JUSTES – P QUERE – JL ABADIE**

Absents : **C PELTIER** donne procuration à B MOGICATO

Secrétaire de séance : **Jean-Luc ABADIE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20h30 et elle se déroulera suivant l'ordre du jour.

1 – Approbation des CR des conseils municipaux du 10 septembre et du 11 novembre 2015

Mr Justes fait part d'une demande de modification sur le CR du 10 septembre : demandes acceptées.

Approbation des deux comptes rendus à l'unanimité.

2 – Décision modificative N° 3 – Virements de crédits

Il s'agit de changements de ligne budgétaire concernant les dépôts et cautionnements reçus pour les remboursements d'emprunts et les frais d'immobilisation pour l'école primaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnement reçus		1500,00 E
TOTAL D16 : Remboursement d'emprunts		1500,00 E
D 2031-400 : Ecole primaire		8400,00 E
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		8400,00 E
D 2031-400 : Ecole primaire	8400,00 E	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8400,00 E	
R 165 : Dépôts et cautionnement reçus		1500,00 E
TOTAL R16 : Emprunts et dettes assimilées		1500,00 E

Délibération n°2015-09-01 à 20h45 : 14 pour - 1 abstention

Décision modificative N° 1 portant sur le lotissement Les Hauts de Pigné

Il s'agit de changements de ligne budgétaire concernant le virement à la section investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		89757,00 E
TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement		89757,00 E
D 3555 : Terrains aménagés		89757,00 E
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		89757,00 E
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		89757,00 E
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		89757,00 E
R 71355 : Var stocks produits (terrains)		89757,00 E
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre sections		89757,00 E

Délibération 2015-09-02 à 20h47 : 14 pour - 1 abstention

3 – Vente de Gaz

Bruno Mogicato informe que les tarifs régulés de vente de gaz disparaissent au 31 décembre 2015, les clients publics ont donc pour obligation de passer un appel d'offres pour les sites dont la consommation est supérieure à 30.000 kWh.

Le Soleval, Agence Locale de l'Energie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain, qui nous a alerté sur ce point, précise les points suivants :

- Faute de délai suffisant, il convient d'accepter le « contrat de transition » par GDF SUEZ
- Celui-ci ayant une durée limitée à 6 mois, une consultation « règle des 3 devis » doit être mise en place rapidement afin d'obtenir des devis pour un contrat en offre de marché
- Parallèlement, il est possible de bénéficier de l'offre UGAP-CAGUE 1R (recensement des besoins à partir de mi-décembre 2015) , sachant que nous ne pourrons entrer dans cette offre qu'après la fin du contrat conclu en offre de marché, en général d'une durée d'un an

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Demander 3 devis à des fournisseurs de gaz pour un contrat en offre de marché, sur une durée la plus courte possible selon conditions
- D'adhérer à l'offre UGAP pour tous les tarifs de gaz, y compris ceux qui ne sont pas concernés par la modification du marché
- De bénéficier de l'aide de Soléval pour nous aider dans la définition de nos besoins à transmettre à l'UGAP

Délibération 2015-09-03 à 20h50 : à l'unanimité.

4 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Bruno Mogenicato informe l'assemblée que le Préfet de la Haute-Garonne a notifié à l'ensemble des communes du département le projet qui tend à reconfigurer en profondeur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La commune de LAUZERVILLE est concernée par le **projet** car il propose que le SIVURS soit dissout, pour la raison suivante : *« n'exerçant pas de réelles compétences au sens du CGCT et de la jurisprudence » et propose : « Une reprise de l'équipement par le SICOVAL qui exerce des compétences en restauration sociale (portage de repas, crèches et centres de loisirs sans hébergement) pourrait être envisagée soit au titre des services communs soit au titre de la mise en commun des biens ».*

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition du Préfet .

Le conseil syndical du SIVURS s'est prononcé défavorablement contre cette proposition considérant principalement que c'est un syndicat qui donne entière satisfaction aux communes membres, aux enfants et aux parents avec des tarifs calculés au plus juste.

Il est cependant indiqué que le SICOVAL s'est dit prêt à intégrer ce service si M. le Préfet prenait un arrêté de dissolution.

Après échanges et débat le Conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de dissolution du SIVURS du SDCI.

Délibération 2015-09-04 à 21h32 : 7 pour - 1 abstention – 6 contre

5 – Valeur locative des terrains constructibles

Bruno Mogenicato, porte à la connaissance de l'assemblée la loi de juillet 2006 concernant l'engagement national pour le logement et notamment l'article du Code Général des impôts et rappelle la délibération du 26 septembre 2006.

Il est proposé d'actualiser cette délibération avec le PLU du 22 mars 2013.

Il est proposé de maintenir la taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrain nu qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement dans une zone urbaine (UA, UB) ou dans une zone à urbaniser (AU, AUO).

Cette taxe ne s'applique pas aux cessions de terrains exonérés d'imposition des plus values et à celles portant sur des terrains classés constructibles depuis plus de 18 ans.

Cette taxe s'élève à 10% des 2/3 du prix de cession et est payée par le cédant lors du dépôt de déclaration.

Délibération 2015-09-05 à 21h42 : à l'unanimité.

6 – Indemnité de conseil de receveur

Vu le décret de novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état, et celui du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, il est proposé d'octroyer 50 % cette indemnité, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à M. Philippe HABONNEL receveur municipal soit une indemnité de conseil de 74.86 € soit un net à payer de 68.23€

Délibération 2015-09-06 à 21h53 : 11 pour – 1 abstention – 3 contre

7 – Admission en non valeur d'un titre de recette de l'année 2009 pour un montant de 22 Euros

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 28 août 2015, le Conseil Municipal, DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes au nom de GFA La Gravette, en date de 2009, sur le compte 7067 (redevances service périscolaire) pour un montant de 22,00€

Délibération 2015-09-07 à 21h55 : à l'unanimité.

8 – Subvention cadeaux de Noel école

Le maire propose à l'assemblée de verser une subvention à la coopérative scolaire pour permettre aux enseignants d'acheter des cadeaux pour Noel.

La somme de 80 € par classe semble correcte, et rentre dans le budget 2015.

Après discussion, l'assemblée décide de verser une subvention de 560 E à la coopérative scolaire.

Délibération 2015-09-08 à 21h56 : à l'unanimité.

9 – Pool routier 2016 – 2018

Benoit Petit, informe l'assemblée que le budget voirie 2013/2015 pour notre commune à été dépensé à 100 %

Pour mémoire, ce budget a rémunéré les travaux des réfections des voiries du chemin du Doumenjou et de la RD 54.

Une réunion récente avec le CD 31 a permis de prévoir le nouveau budget de 2016 -2018 pour une somme de 90000 € -

10 – Tarifs municipaux

Bruno Mogenicato indique à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2016.
Présentation des propositions :

Salle polyvalente :

Location aux Lauzervillois : 190 €/WE et 95 €/Soirée en semaine

Location aux extérieurs
(non Lauzervillois ou Sociétés) 890€/WE et 330€/Soirée a semaine

Caution de la location caution dégradation : 1 500€ + caution propreté : 150 €

Tarif cimetièrè

Concessions pour tombes, le m2 : 25 €

Concessions pour caveaux, le m2 : 50 €

Concessions pour columbarium forfait pour une alvéole 490 €

Prêt du dépositaire communal

1^{er} trimestre gratuit

2^e trimestre (le mois) 80 €

3^e trimestre 160 €

Logement Social

Il est possible d'augmenter ce loyer à 373,79 € maximum au 1^{er} janvier 2016 ce qui représente une augmentation de 0.02 %.

Délibération 2015-09-11 à l'unanimité à 22h20.

11 – Questions diverses

- *Choix du mobilier d'éclairage pour le chemin du communal*

Daniel Claret, présente deux types de luminaires destinés à l'éclairage de la voirie du chemin communal

Le premier, recommandé par le syndicat d'électricité, nommé Axeo 56 W à LED,

Le deuxième, nommé Téos, moins cher unitairement que le premier cité, 54 W LED

La commission travaux était partagée à 3 voix pour le Teos et 3 voix pour l'Axeo

Après présentation de cet exposé, l'assemblée DECIDE

à 9 voix pour et 6 voix contre, de retenir le matériel Axeo, proposé par le Sdegh pour l'éclairage de notre chemin communal

- *Informations sur le projet de rénovation de l'église*

Benoit Petit, informe que l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux a lancé une procédure de consultation des entreprises avec remise des offres le 25 janvier prochain

- *Prochaines évènements importants pour notre village*

Carole Goupil informe que la remise des cadeaux aux aînés par le CCAS est prévue le 19 décembre et que la cérémonie des vœux 2016 est prévue le 9 janvier à 18 h

La séance est levée à 23h30 par Monsieur le Maire qui remercie les élus et les Lauzervillois présents